

A

Un ALSH accueille 35 enfants :
15 enfants de 3 à 5 ans et 20
enfants de 6 à 11 ans.

Combien faut-il d'anim's dans
l'équipe pédagogique ?

- Au moins 4 anim's :
- 2 pour les 3-5 ans
 - 2 pour les 6-11 ans

Voir JPA tableau 4 p.14

B

A la prochaine sortie piscine, le groupe sera constitué de 10 enfants de 3 à 5 ans et de 25 enfants de 6 à 12 ans.

Combien faudra-t-il d'anim's pour accompagner le groupe ?

- Au moins 6 anim's :
- 2 pour les 3-5 ans
 - 4 pour les 6-12 ans

Voir JPA Tableau 13 p.68

Mais la réglementation ne vous indique pas comment vous organiser sur place (tous les enfants dans l'eau en même temps ? Les anim's dans l'eau avec les 6-12 ans ? Comment on se place dans l'espace ? Etc.)

c

Durant un séjour de vacances, un groupe d'ados vous demande à faire une sortie de deux jours (avec une nuitée) en autonomie, sans anim'.

Est-ce possible ?

Réponse C

Si cette possibilité est précisée dans le projet pédagogique, la demande peut-être acceptée.

Voir JPA question N° 202

D

Vous prenez un bus avec un groupe de 45 enfants âgés de 4 à 12 ans.

Vous êtes 5 anim's. Comment devez-vous vous organiser ?

Réponse D

Désigner un-e chef-fe de
convoi, présence d'un-e anim'
près de chaque issue de
secours.

Voir JPA question n°112

5 enfants souhaitent faire une sortie à vélo.

- Combien d'anim' doivent les accompagner ?
- Où devront-ils se placer ?

Réponse E

Au moins 2 anim's, placés-es
en tête de convoi.

Voir JPA question n°123.

En séjour de vacances, vous installez des tentes, en tant que couchages supplémentaires en plus des chambres, dans le parc du entre afin de permettre aux ados de faire du « camping ». un garçon et une fille se sont rapprochés pendant le séjour. Ils demandent à dormir ensemble dans une des tentes installées dehors. Est-ce possible ?

Réponse F

OUI.

Voir JPA question n°102

Le centre possède un véhicule
9 places.

Pour le transport des enfants
dans ce véhicule, combien
faut-il d'anim's ?

Réponse G

Un seul suffit, mais deux sont
conseillés.

Voir JPA question n°117

H

Au cours d'une balade en forêt, vous repérez, avec votre groupe d'enfants une clairière.

Ils demandent à y organiser une nuit sous tente.

Que leur dites-vous ?

Réponse H

Oui, sous réserve que le directeur ou la directrice ait demandé l'autorisation au propriétaire du lieu.

Voir JPA question n°103

I

Les enfants souhaitent
organiser un feu de camp
durant le séjour de
vacances.

Est-ce possible ?

Réponse I

Oui, sauf arrêté préfectoral,
ou municipal spécifique.

Voir JPA, question n°196

J

A la sortie d'une journée d'ALSH, un parent vous demande s'il peut venir passer deux heures demain avec son enfant.

Que lui répondez-vous ?

Aucune réglementation n'interdit à un parent de venir voir son enfant en ACEM.

C'est à chaque équipe d'envisager les conditions d'une éventuelle visite en lien avec le projet pédagogique.

Voir JPA question n°15

K

Votre groupe d'enfants repère des pommes sur un arbre situé en bordure de forêt.

Il souhaitent aller en cueillir et les manger.

Est-ce possible ?

Réponse K

Oui

Voir JPA questions n°165

L

Que doit contenir la trousse
de secours présent dans le
centre ?

Réponse L

Il n'y a pas d'obligation réglementaire sur ce qu'il doit y avoir dedans, mais des conseils.

Voir JPA question n°143

Un-e anim' est-il obligé-e
de connaître la
réglementation ACEM sur
le bout des doigts ?

Réponse M

Non, c'est la responsabilité de
votre direction de vous
rappeler les éléments
réglementaires si besoin.

Vous devez organiser la prochaine sortie en forêt, celle-ci est prévue dans 5 jours, à quelles règles êtes-vous soumis ?

- La randonnée ne doit pas excéder 4h de marche
- Il faut prévoir l'itinéraire à l'avance et le soumettre à une personne de la direction
- Avoir les moyens de contacter les secours
- Veiller à la sécurité physique des mineurs.

SOURCE ?